











Campagne 2020- Bourses de stage pédagogique de 2 semaines

APPEL A CANDIDATURE

L'Ambassade de France en Turquie, en collaboration avec les Associations de professeurs de français d'Ankara, d'Istanbul et d'Izmir, ouvre sa campagne 2020 d'attribution de bourses de stages pédagogiques de courte durée destinées aux **professeurs de français exerçant en Turquie**. Ces stages d'une durée de 2 semaines se dérouleront au cours de l'été 2020.

Chaque année, le Service de Coopération et d'Action Culturelle - Institut français de Turquie (SCAC-IFT) de l'Ambassade de France finance de 20 à 30 bourses de stage pédagogique, attribuées en partenariat avec les trois Associations de professeurs de français (APF) de Turquie.

Dossier de candidature

Les professeurs de français intéressés sont invités à présenter un dossier de candidature.

Ce dossier comprendra les <u>documents au format numérique</u> suivants :

- 1. la fiche de candidature (ci-jointe) dûment renseignée
- 2. un curriculum vitae
- 3. une lettre de motivation précisant dans quel projet pédagogique s'inscrit la demande de stage
- 4. la lettre d'engagement (ci-jointe) complétée et signée
- 5. la fiche d'adhésion à l'une des 3 associations de professeurs de français ou le justificatif de cotisation à jour
- 6. la copie du passeport valide au moins jusqu'au 15 novembre 2020
- 7. la copie de la pièce d'identité turque
- 8. la copie du dernier diplôme obtenu

Les dossiers incomplets ne pourront être retenus.

Date limite de participation

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier avant le 30 avril 2020, dernier délai.

Envoi des dossiers

Chaque dossier doit être simultanément envoyé, par voie électronique :

- > à l'APF dont le candidat est adhérent :
- . APF Istanbul : apft.istanbul@gmail.com et M. David BAGLIETO david.baglieto@gmail.com
- . APF Izmir: info.apfiz@gmail.com et Mme Marie-Valérie Lesvigne lesvigne marie@yahoo.fr
- . APF Ankara: apfankara@gmail.com et M. Emin OZCAN meminozc@gmail.com
 - et au SCAC-IFT :
- . M. Bruno DELVALLEE, attaché de coopération éducative bruno.delvallee@ifturquie.org
- . Mme Virginie VILLECHANGE, attachée de coopération pour le français virginie.villechange@ifturquie.org
- . Mme Sibel ERDOGAN-YALCIN, assistante en charge des bourses sibel.erdogan-yalcin@diplomatie.gouv.fr

Choix du stage

Le candidat doit lui-même identifier le stage pédagogique <u>de son choix</u>, parmi l'offre variée des principaux organismes formateurs en France, comme par exemple :

- . stage BELC du Centre international d'études pédagogiques (CIEP),
- . CAVILAM de Vichy
- . Centre de linguistique appliquée (CLA) de Besançon
- . Alliance Française de Paris

Le choix des modules de formation devra correspondre au profil du candidat et à ses besoins en formation pédagogique dans son établissement.

Le candidat choisira un stage d'une durée de 2 semaines, se déroulant dans la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2020.

Prise en charge

La bourse accordée couvre intégralement les frais de formation, d'hébergement et de repas des stagiaires, ainsi que le transfert de l'aéroport au centre de formation.

Le billet d'avion Turquie-France aller-retour est à la charge du candidat.

Critères d'éligibilité

- Le candidat doit être de nationalité turque. Les enseignants qui ont la nationalité française (y compris la double nationalité franco-turque) ne sont pas éligibles.
- ➤ Le candidat doit justifier d'une inscription en tant que membre d'une des 3 associations de professeurs de français de Turquie (Ankara, Istanbul, Izmir). Le candidat devra également être à jour de ses cotisations auprès de son association.
- > Seuls les enseignants n'ayant pas bénéficié d'une bourse de l'ambassade au cours des trois dernières années sont éligibles.
- L'enseignant doit pouvoir justifier d'un niveau B1 en langue française.
- > Il ne sera retenu qu'un seul candidat par établissement scolaire ou universitaire.

Critères de sélection

Le projet pédagogique du candidat, présenté dans la lettre de motivation, sera attentivement examiné par la commission de sélection :

- . Le candidat indiquera précisément le centre de formation, la formation et les modules de formation choisis ;
- . le candidat justifiera ce choix, en expliquant de manière détaillée quels sont ses besoins ainsi que ses objectifs professionnels ;
- . le candidat précisera également en quoi son projet s'inscrit dans les priorités pédagogiques de son établissement ;
- . enfin, le cas échéant, si le candidat a déjà bénéficié d'une bourse de l'ambassade dans le passé, il expliquera pourquoi une nouvelle formation lui semble indispensable pour son perfectionnement professionnel.

Retour sur expérience

L'enseignant s'engage à restituer à ses collègues les contenus acquis lors du stage, une fois de retour dans son établissement, en organisant au minimum 2 ateliers pédagogiques de 2 heures.

Commission de sélection

Les candidatures seront étudiées dans le cadre d'une commission nationale, réunissant des représentants du Service de Coopération et d'Action Culturelle - Institut français de Turquie et des 3 associations de professeurs de français d'Ankara, Istanbul et Izmir, qui se tiendra le **8 mai 2020**. La liste des candidats retenus sera diffusée le **8 mai 2020** sur les sites web de l'Institut français de Turquie et des 3 associations de professeurs de français partenaires.